



Procuration pour l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2025

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter doivent se conformer aux formalités décrites dans la convocation à cette Assemblée Générale Extraordinaire.

La procuration doit être envoyée à corporate@inclusio.be au plus tard le **28 novembre 2025**.

L'envoi par courriel devra être accompagné d'une copie scannée ou photographiée de la procuration, complétée avec des instructions de vote précises et signée.

Le/la soussigné(e) :

Personne physique

Nom et prénom : _____

Domicile : _____

OU

Personne morale

Dénomination et forme juridique : _____

Siège : _____

Valablement représentée par : _____

propriétaire de : _____ actions d'INCLUSIO SA

constitue pour mandataire spécial¹, avec faculté de substitution :

Monsieur / Madame _____

pour le/la représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 04 décembre 2025 à 14h00 (ou, si le quorum requis ne devait pas être atteint à cette assemblée du 04 décembre 2025, le 08 janvier 2026 à 14h00) aux fins d'y délibérer sur les points de l'ordre du jour et d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après.

Signature :

¹ Conformément à l'article 7:143 §4 du Code des Sociétés et des Associations, les procurations envoyées à Inclusio sans indication de mandataire, seront considérées comme désignant Inclusio, son organe d'administration ou un de ses employés comme mandataire, générant dès lors un potentiel conflit d'intérêts. Pour être prises en compte, ces procurations devront contenir des instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour. A défaut d'instructions de vote, le mandataire qui est présumé comme ayant un conflit d'intérêts, ne pourra pas participer au vote.

Le mandataire exercera le vote du mandant dans le sens suivant
sur les points de l'ordre du jour repris ci-après :

1. Renouvellement de l'autorisation concernant le capital autorisé			
1.1. Prise de connaissance du rapport spécial du conseil d'administration établi en application de l'article 7:199 du Code des sociétés et des associations	Ne requiert pas de vote		
1.2. Proposition d'autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital à concurrence d'un montant maximum de : Dix-huit millions d'euros (€ 18.000.000,00) par an pour des augmentations de capital : a. par apports en numéraire, prévoyant la possibilité d'exercice du droit de préférence ou du droit d'allocation irréductible par les actionnaires de la Société ; b. par apports en numéraire, sans la possibilité d'exercice du droit de préférence ou du droit d'allocation irréductible par les actionnaires de la Société ; c. par apports en nature d. dans le cadre de la distribution de dividendes optionnels Cette autorisation est accordée pour une durée de cinq ans.	OUI*	NON*	Abstention*
1.3. Modification de l'article 5.2 des statuts	OUI*	NON*	Abstention*
2. Autorisations au conseil d'administration d'acquérir, de prendre en gage et d'aliéner des actions propres			
Proposition de remplacer les autorisations relatives à l'acquisition, la prise en gage et l'aliénation d'actions propres données au conseil d'administration par de nouvelles autorisations d'acquérir, de prendre en gage et d'aliéner des actions de la Société et de modifier l'article 5.3 des statuts	OUI*	NON*	Abstention*
3. Délégation de pouvoirs pour procéder au dépôt et à la publication de l'acte ainsi qu'à la coordination des statuts en fonction des décisions adoptées	OUI*	NON*	Abstention*

(*) Merci de biffer les mentions inutiles

Le mandataire pourra notamment :

- (1) participer à toute autre Assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première Assemblée ne pourrait délibérer pour quelque motif que ce soit ;
- (2) voter, approuver ou rejeter au nom du/de la soussigné(e) toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, élire domicile, substituer et en général, faire tout ce qui est nécessaire à l'exécution du présent mandat.

Le mandataire

☐ pourra *

☐ ne pourra pas *

(*) Merci de biffer la mention inutile.

voter sur les sujets nouveaux qui seraient ajoutés à l'ordre du jour suite à la demande d'actionnaire(s) possédant au moins 3 % du capital.

Fait à _____, le ____ / ____ /2025.

Signature :

_____ (Merci de faire précéder la signature de la mention « Bon pour pouvoir »).